



Association des Conseils en Lobbying
et Affaires Publiques de Côte d'Ivoire

Présentation

L'Association des Conseils en Lobbying et Affaires Publiques de Côte d'Ivoire (ACLAP-CI) est une association à but non lucratif régie par la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960.

Elle regroupe des professionnels et experts conseils en Lobbying et Affaires Publiques exerçants en Côte d'Ivoire.

Créée en juillet 2016, L'Association des Conseils en Lobbying et Affaires Publiques de Côte d'Ivoire (ACLAP-CI) a pour objectifs :

- Assurer le rayonnement et le prestige de la profession des conseils en Lobbying et Affaires Publiques,
- Promouvoir et renforcer la solidarité entre ses membres ;
- Promouvoir, auprès de ses membres, les bonnes pratiques et la déontologie propre au conseil en Lobbying et en Affaires Publiques ;
- Participer aux initiatives institutionnelles de promotion de l'essor du secteur privé, des ONG, des Associations, des hommes d'affaires, des sportifs, plus globalement de tous les acteurs dont l'activité, la vocation ou l'image peuvent être affectées par des débats publics ;
- Promouvoir auprès des entreprises et institutions la compétence, le professionnalisme et la déontologie de ses membres ;
- Ouvrir à ses membres le bénéfice des services et prestations qu'elle pourrait mettre à leur disposition ;
- Encourager la pratique du conseil en Lobbying et Affaires Publiques en expliquant le fonctionnement et l'utilité sociale de ce métier auprès du monde scientifique, des centres de formation et des medias ;
- Développer l'esprit de citoyenneté et de civisme chez tous;
- De manière générale, prôner l'excellence dans tous les secteurs d'activités, et participer à toutes actions promotionnelles à vocation éducative et culturelle au profit des populations.



Les Organes de l'ACLAP-CI

L'Association des Conseils en Lobbying et Affaires Publiques de Côte d'Ivoire (ACLAP-CI) compte trois(3) organes :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Bureau Exécutif ;
- Le Commissariat aux Comptes.



Prince-Antoine NDAYE - Président

Diplômé en Ethique Economique et Maître de Droit Public option relations diplomatiques et consulaires de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Monsieur NDAYE a successivement occupé les postes de Area Manager Central/East Africa et Manager African Countries chez SUMINISTROS SA / SCHAEFFLER FAG-INA KG, il a ensuite été Directeur Général de la Compagnie Ivoirienne de représentation Commerciale (CIRECOM) et d'OPERA Build & Trade, Directeur Associé chargé du Lobbying et des Questions Juridiques du cabinet d'Affaires Publiques ACACIA Lobbying, il est actuellement CEO de Peter & Success

Sandra YATE - Vice-Présidente

Directrice Générale du cabinet Smart Services Publics Relations, précédemment Responsable Commerciale et des opérations chez SODA / Voodoo group ensuite chez Kaméleo, elle a également travaillé chez O One et comme chargée d'édition chez Kronos Côte d'Ivoire. Diplômé en communication d'entreprise et gestion des ressources humaines, elle est Ingénieure en Marketing et Management.



BIGOT Ibrahim Ismaël Désiré Secrétaire Général

Titulaire d'un Bachelor of business Administration (BBA) en Business, Management, Marketing and Related Support Services, Monsieur BIGOT est lobbyiste spécialiste du Moyen Orient et de l'Asie où il a des liens très solides. Il a été Administrateur chez JMG ACADEMY et Manager au sein du Cabinet de Lobbying MAYLYS INTERNATIONAL.

Eliot POLNEAU - Trésorier Général

Ingénieur en intelligence économique et diplômé en Finance et Comptabilité, Monsieur POLNEAU a été le Responsable du développement et Gérant de GLOBAL ELAL. Il est actuellement en charge du pilotage des lancements d'offres et services grand public chez Orange CI. Il est également Consultant Stratégique auprès de certaines entreprises et fédérations sportives.



Conditions d'adhésion

L'ASSOCIATION DES CONSEILS EN LOBBYING ET AFFAIRES PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE (ACLAPCI) est composée de membres actifs et membres d'honneur.

- ▶ Sont membres Actifs, les membres fondateurs et les personnes qui :
 - ont adhéré aux statuts de l'Association ;
 - ont formulé une demande écrite dans ce sens adressée au Président ;
 - Ayant au moins cinq (5) ans d'expériences dans l'intermédiation, le lobbying ou les affaires Publiques ;
 - Se sont acquittés d'une part de leur droit d'adhésion et d'autre part de leur cotisation mensuelle et prennent une part effective à la vie de l'Association des Conseils en Lobbying et Affaires Publiques de Côte d'Ivoire (ACLAPCI).

Les dossiers de demande d'adhésion sont soumis à l'approbation du bureau exécutif qui se réunit une fois chaque semestre pour statuer.

- ▶ Peut être admis, après agrément du Bureau Exécutif, comme membres d'honneur :
 - Toutes anciennes personnalités administratives, sociales ou économiques.
 - Les personnes qui ont rendu ou sont susceptibles de rendre des services éminents à l'Association des Conseils en Lobbying et Affaires Publiques de Côte d'Ivoire (ACLAPCI).

